



# Plan d'accessibilité pluriannuel de CIBC Mellon

Janvier 2020

CIBC MELLON

## Plan d'accessibilité pluriannuel de CIBC Mellon

### Introduction et déclaration d'engagement

CIBC Mellon s'engage à offrir un milieu de travail accessible afin que les individus aient un accès égal à ses locaux, produits et services de manière à respecter la dignité et l'indépendance des personnes en situation de handicap. CIBC Mellon prendra des mesures raisonnables pour s'assurer que la prestation de ses produits et services est cohérente avec les principes directeurs suivants :

- Respecter la dignité et l'indépendance des personnes en situation de handicap
- S'assurer que la prestation des produits et services aux personnes en situation de handicap est intégrée aux politiques et procédures actuelles de CIBC Mellon, à moins qu'une mesure de rechange soit nécessaire
- S'assurer que les personnes en situation de handicap reçoivent une chance égale d'obtenir et d'utiliser un milieu de travail, des produits et des services de CIBC Mellon, puis d'en profiter

Ce plan d'accessibilité pluriannuel a été préparé conformément à la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) de 2005 et ses réglementations connexes, y compris les normes d'accessibilité pour le service à la clientèle et les normes d'accessibilité intégrées. Ce plan résume l'engagement de CIBC Mellon envers l'accessibilité et décrit les gestes précis que l'entreprise posera à court et à long terme afin de créer un environnement où toutes les personnes, y compris les personnes en situation de handicap, ont un accès équitable à ses locaux ainsi qu'à ses produits et à ses services d'une façon respectant leur dignité et leur indépendance.

Ce plan sera révisé et mis à jour au moins une fois tous les cinq ans, sera publié sur le site Web de CIBC Mellon et sera présenté en format accessible sur demande.

### Plan d'accessibilité pluriannuel de CIBC Mellon

Objectif	Plan d'action	Date d'achèvement
<p><b>Échéancier d'implantation</b> : de 2011 à 2012  <b>Conformité législative requise</b> : 1<sup>er</sup> janvier 2012</p>		
Établir des politiques, des pratiques et des procédures contrôlant l'offre de produits et de services de CIBC Mellon aux personnes en situation de handicap.	Élaborer, mettre en œuvre et maintenir une politique concernant les normes d'accessibilité pour le service à la clientèle contrôlant la façon dont CIBC Mellon réalisera ses objectifs d'accessibilité en respectant les exigences établies par la LAPHO et ses règlements.	Une politique concernant les normes d'accessibilité pour le service à la clientèle a été élaborée et ajoutée aux politiques et aux procédures de gestion de CIBC Mellon en décembre 2011.
Élaborer et mettre en œuvre une formation sur l'accessibilité pour la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario et sur les normes d'accessibilité pour le service à la clientèle.	Élaborer et mettre en œuvre une formation pour les employés de CIBC Mellon, les bénévoles, les personnes ou les entreprises fournissant des installations, des produits et des services au nom de CIBC Mellon ainsi que pour toute personne impliquée dans la préparation des politiques et des procédures de CIBC Mellon en matière d'exigences relatives à la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario et aux normes d'accessibilité pour le service à la clientèle.	<p>Une formation est donnée à toutes les personnes fournissant des installations, des produits et des services au nom de CIBC Mellon ainsi qu'à toute personne impliquée dans la préparation des politiques et des procédures de CIBC Mellon en matière d'exigences relatives à la LAPHO et aux normes d'accessibilité pour le service à la clientèle. Cette formation a vu le jour au début de décembre 2011.</p> <p>Depuis décembre 2011, la formation est donnée à tous les nouveaux employés dans le cadre des critères d'accueil et d'intégration.</p>

PLAN D'ACCESSIBILITÉ PLURIANNUEL DE CIBC MELLON // 3

Objectif	Plan d'action	Date d'achèvement
Respecter l'utilisation d'appareils fonctionnels.	Garantir que CIBC Mellon soit en mesure de respecter l'utilisation de tout appareil fonctionnel par une personne en situation de handicap dans les locaux de CIBC Mellon.	La mesure d'adaptation a été implantée dans le cadre de la politique des normes d'accessibilité pour le service à la clientèle et est entrée en vigueur en décembre 2011.
Respecter la présence de chiens-guides, d'autres animaux d'assistance et de personnes de soutien.	Faire en sorte que les chiens-guides, les autres animaux d'assistance et les personnes de soutien puissent entrer dans les locaux de CIBC Mellon pour accompagner une personne en situation de handicap.	La mesure d'adaptation a été implantée dans le cadre de la politique des normes d'accessibilité pour le service à la clientèle et est entrée en vigueur en décembre 2011.
Aviser au sujet d'interruptions temporaires en lien avec les services et les locaux de CIBC Mellon.	Veiller à ce que les avis d'interruptions temporaires en lien avec les services et les locaux utilisés par les personnes en situation de handicap pour accéder aux biens ou aux services de CIBC Mellon soient communiqués et publiés.	La mesure d'adaptation a été implantée dans le cadre de la politique des normes d'accessibilité pour le service à la clientèle et est entrée en vigueur en décembre 2011.
Élaborer une procédure de rétroaction accessible.	Élaborer une procédure permettant de recevoir du courrier, des courriels, des téléphones et des télécopies et d'y répondre pour donner une rétroaction sur la façon dont CIBC Mellon propose ses produits et ses services aux personnes en situation de handicap. La procédure permettra également de déterminer les mesures qui seront prises par l'entreprise suite à la réception d'une plainte. La procédure a été publiée sur le site Web de CIBC Mellon.	La procédure de rétroaction accessible a été élaborée dans le cadre des normes d'accessibilité pour le service à la clientèle et est entrée en vigueur en décembre 2011.
Élaborer des renseignements concernant l'intervention d'urgence propre au milieu de travail.	Garantir que les employés en situation de handicap aient accès à des renseignements concernant l'intervention d'urgence propre au milieu de travail.  Élaborer une procédure de vérification et de mise à jour quand l'employé change d'emplacement au sein de l'entreprise, quand les plans d'adaptation généraux de l'employé sont modifiés ou quand l'entreprise vérifie ses politiques générales concernant l'intervention d'urgence.	La disponibilité de renseignements individualisés concernant l'intervention d'urgence propre au milieu de travail a été communiquée de différentes manières, y compris l'intranet de l'entreprise, les communications avec les employés et la formation sur l'accessibilité concernant la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario et les normes d'accessibilité pour le service à la clientèle, qui a débuté en décembre 2011. Des évaluations (y compris une évaluation annuelle) et des mises à jour continues ont lieu, au besoin.

PLAN D'ACCESSIBILITÉ PLURIANNUEL DE CIBC MELLON // 4

Objectif	Plan d'action	Date d'achèvement
Déposer un rapport sur la conformité en matière d'accessibilité	Déposer un rapport sur la conformité en matière d'accessibilité avant le 31 décembre 2012.	Le rapport sur la conformité en matière d'accessibilité a été déposé le 28 décembre 2012.

PLAN D'ACCESSIBILITÉ PLURIANNUEL DE CIBC MELLON // 5

Objectif	Plan d'action	Date d'achèvement
<p><b>Échéancier d'implantation</b> : de 2013 à 2014  <b>Conformité législative requise</b> : Le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet 2014</p>		
<p>Élaborer et évaluer les politiques d'accessibilité.</p>	<p>Élaborer, mettre en œuvre et maintenir des politiques contrôlant la façon dont CIBC Mellon réalisera ses objectifs en matière d'accessibilité en respectant les exigences de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario et ses règlements, y compris les normes d'accessibilité intégrées. De plus, ces politiques doivent comprendre une déclaration d'engagement visant à répondre aux besoins en matière d'accessibilité des personnes en situation de handicap en temps opportun.</p>	<p>Politique d'accessibilité (depuis renommée politique d'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario) élaborée en 2013, comprenant les exigences en matière de normes d'accessibilité intégrées. Les normes d'accessibilité ont été vérifiées et mises à jour pour la politique de normes pour le service à la clientèle dans le cadre de cet effort de travail.                      La politique sur la discrimination et le harcèlement en milieu de travail est évaluée et mise à jour annuellement.                      La politique sur la santé et la sécurité est évaluée et mise à jour annuellement.                      La politique sur les accommodements en milieu de travail est évaluée et mise à jour annuellement.</p>
<p>Élaborer, mettre en œuvre et maintenir le plan d'accessibilité pluriannuel de CIBC Mellon.</p>	<p>Élaborer, mettre en œuvre et maintenir un plan d'accessibilité pluriannuel décrivant la stratégie de CIBC Mellon afin d'éviter et d'éliminer les obstacles en matière d'accessibilité et de répondre aux exigences de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario et ses règlements.</p>	<p>Le plan a été implanté et publié sur le site Web de CIBC Mellon en décembre 2013.</p>
<p>Créer un site Web accessible.</p>	<p>Lancer un effort de travail pour garantir que le site Web d'entreprise de CIBC Mellon est conforme à la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario et à ses règlements.</p>	<p>L'effort de travail, incluant une vérification des exigences, a débuté en 2013. L'objectif pour la conformité entière est fixé pour le 1<sup>er</sup> janvier 2021.</p>
<p>Élaborer et mettre en œuvre une formation en santé et sécurité.</p>	<p>Élaborer et mettre en œuvre une formation en santé et sécurité avec des modules d'apprentissage conçus spécialement pour les gestionnaires de personnes et les employés.</p>	<p>La formation a commencé à être donnée aux gestionnaires de personnes et aux employés avant le 1<sup>er</sup> juillet 2014. Depuis juillet 2014, la formation est donnée à tous les employés nouvellement embauchés dans le cadre des critères d'accueil et d'intégration.</p>

PLAN D'ACCESSIBILITÉ PLURIANNUEL DE CIBC MELLON // 6

Objectif	Plan d'action	Date d'achèvement
<p><b>Échéancier d'implantation</b> : de 2014 à 2015  <b>Conformité législative requise</b> : 1<sup>er</sup> janvier 2015</p>		
<p>Élaborer et mettre en œuvre une formation sur les exigences de la LAPHO, les normes d'accessibilité intégrées, le Code des droits de la personne et les politiques d'accessibilité de CIBC Mellon.</p>	<p>Élaborer et mettre en œuvre une formation sur les exigences de la LAPHO, les normes d'accessibilité intégrées, le Code des droits de la personne et les politiques d'accessibilité de CIBC Mellon. La formation sera donnée à tous les employés, personnes et entreprises fournissant des installations, des biens ou des services au nom de l'entreprise ainsi qu'à toute personne impliquée dans la préparation des politiques et des plans de CIBC Mellon concernant les exigences de la LAPHO et de ses règlements.</p>	<p>La formation pour tous les employés a débuté en décembre 2014.</p> <p>Depuis décembre 2014, la formation est donnée à tous les nouveaux employés dans le cadre des critères d'accueil et d'intégration.</p> <p>En 2016, la formation a été mise à jour et donnée à tous les employés.</p> <p>La formation pour tous les employés a débuté en décembre 2017. La formation est toujours obligatoire pour tous les employés nouvellement embauchés dans le cadre des critères d'accueil et d'intégration.</p>
<p>Procédure de rétroaction accessible.</p>	<p>Garantir que la procédure de rétroaction de CIBC Mellon soit accessible aux personnes en situation de handicap en fournissant des formats et des services de communication accessibles sur demande ou en donnant des moyens d'accéder à ces derniers.</p>	<p>Étape terminée en décembre 2011, dans le cadre de la procédure de rétroaction.</p>
<p>Déposer un rapport sur la conformité en matière d'accessibilité.</p>	<p>Déposer un rapport sur la conformité en matière d'accessibilité avant le 31 décembre 2014.</p>	<p>Le rapport sur la conformité en matière d'accessibilité a été déposé le 30 décembre 2014.</p>

PLAN D'ACCESSIBILITÉ PLURIANNUEL DE CIBC MELLON // 7

Objectif	Plan d'action	Date d'achèvement
<p><b>Échéancier d'implantation</b> : de 2015 à 2016  <b>Conformité législative requise</b> : 1<sup>er</sup> janvier 2016</p>		
<p>Aviser les candidats de la disponibilité d'accommodements pour les personnes en situation de handicap tout au long du processus de recrutement et dans tous les documents ou processus utilisés pour évaluer ou choisir les candidats.</p>	<p>Mettre à jour les modèles d'affichage des postes et d'invitation aux entrevues à l'interne et à l'externe afin d'aviser tous les candidats de la disponibilité d'accommodements pour les personnes en situation de handicap.</p>	<p>Terminé en décembre 2015.</p>
<p>Aviser tous les candidats retenus de la disponibilité d'accommodements pour les personnes en situation de handicap.</p>	<p>Réviser la documentation, y compris la mise à jour des renseignements et des formulaires d'embauche pour aviser tous les candidats retenus de la disponibilité d'accommodements pour les personnes en situation de handicap.</p> <p>Mettre à jour la procédure d'accueil et d'intégration des nouveaux employés pour aviser les employés nouvellement embauchés de la disponibilité d'accommodements pour les personnes en situation de handicap.</p>	<p>Terminé en décembre 2015.</p>
<p>Aviser tous les employés de la disponibilité d'accommodements pour les personnes en situation de handicap</p>	<p>Aviser tous les employés de la disponibilité d'accommodements pour les personnes en situation de handicap en faisant ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Donner une nouvelle formation à tous les employés sur les exigences de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario et ses règlements ainsi que les politiques d'accessibilité.</li> <li>• Vérifier et mettre à jour les communications internes (y compris l'intranet et les politiques publiées).</li> </ul>	<p>Terminé en 2014, dans le cadre de la formation donnée à tous les employés au sujet de la LAPHO, des normes d'accessibilité intégrées, du Code des droits de la personne et des politiques d'accessibilité de CIBC Mellon, y compris la politique sur les accommodements en milieu de travail.</p> <p>La nouvelle formation pour tous les employés a pris fin en décembre 2015, dans le cadre du curriculum d'apprentissage.</p> <p>Les communications internes ont été révisées et mises à jour en décembre 2015.</p>

Objectif	Plan d'action	Date d'achèvement
Fournir aux employés, sur demande, des renseignements nécessaires pour effectuer un travail et des renseignements généraux en milieu de travail en format accessible ou avec le support de communication approprié.	CIBC Mellon favorisera et mettra en œuvre des solutions d'accommodement pour aider les employés à éliminer les obstacles pouvant empêcher un employé autrement qualifié à effectuer ou à réaliser les tâches essentielles d'un poste ou à participer efficacement au milieu de travail.	La disponibilité des renseignements fait partie de la politique d'accommodement en milieu de travail de CIBC Mellon.
Évaluer et améliorer les politiques de CIBC Mellon en vertu de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario et ses règlements connexes, ainsi que les programmes d'accommodement de l'entreprise.	Évaluer et améliorer les politiques de CIBC Mellon en vertu de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario et ses règlements connexes, ainsi que les programmes d'accommodement de l'entreprise, y compris les politiques, les procédures, la formation et les communications, dans le cadre de l'engagement continu de CIBC Mellon envers un environnement accessible.	L'effort de travail a débuté en juillet 2015. Des mises à jour et des améliorations ont été effectuées en 2016.
Préparer le plan d'accommodement individuel documenté pour les employés en situation de handicap.	Vérifier les politiques et les procédures d'accessibilité pour garantir que le processus décrive la façon dont l'employé sera accommodé et pour garantir que chaque plan d'accommodement individuel soit documenté.  Préparer des outils et des modèles pour accompagner un plan d'accommodement individuel documenté.	Terminé en décembre 2015.
Garantir la mise en place d'un processus de retour au travail pour les employés en situation de handicap.	Vérifier les politiques d'invalidité de courte durée et de congé de CIBC Mellon pour garantir que le processus de retour au travail pour les employés en situation de handicap soit à jour et conforme à la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario et à ses règlements connexes.	Vérifié et mis à jour en décembre 2015.



Objectif	Plan d'action	Date d'achèvement
<p>Garantir que les processus de gestion du rendement et que les possibilités de développement de carrière et de réaffectation prennent en considération les besoins en matière d'accessibilité d'un employé en situation de handicap.</p>	<p>Vérifier et mettre à jour les différentes politiques ainsi que le système intranet de l'entreprise, y compris l'accommodement en milieu de travail, le recrutement et la gestion du rendement, afin de documenter formellement cette pratique.</p>	<p>Terminé en décembre 2015.  Révisé en janvier 2020.</p>
<p>Donner une formation à jour à tous les employés concernant la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario et ses règlements ainsi que les politiques d'accessibilité.</p>	<p>Vérifier toutes les formations pour garantir que les exigences de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario et ses règlements ainsi que les politiques d'accessibilité en fassent partie.</p> <p>Donner une nouvelle formation à jour à tous les employés.</p> <p>Ajouter la formation à jour aux critères d'accueil et d'intégration des employés nouvellement embauchés.</p> <p>Établir un horaire de formation récurrente pour tous les employés.</p>	<p>La vérification de tous les horaires, de toutes les formations, ainsi que le lancement de la formation ont été effectués en 2016.</p>

PLAN D'ACCESSIBILITÉ PLURIANNUEL DE CIBC MELLON // 10

Objectif	Plan d'action	Date d'achèvement
Échéancier d'implantation : 2016 et ultérieurement		
Déposer un rapport sur la conformité en matière d'accessibilité.	Déposer un rapport sur la conformité en matière d'accessibilité selon les instructions données.	Un rapport de conformité en matière d'accessibilité a été déposé le 19 décembre 2017 et sera effectué tous les trois ans par la suite.
Évaluer le programme d'accessibilité de CIBC Mellon, y compris les politiques, en vertu de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario et ses règlements.	Préparer un rapport périodique sur le progrès des mesures prises pour mettre en œuvre le plan d'accessibilité pluriannuel.	Effectué en décembre 2016 et aux deux ans par la suite.  Révisé en janvier 2018.
Intégrer une évaluation de toutes les formations sur les normes d'accessibilité pour le service à la clientèle et les normes intégrées d'accessibilité au calendrier d'évaluation de l'entreprise pour garantir que l'apprentissage est à jour.	Garantir que tous les employés reçoivent une formation sur les exigences liées aux normes d'accessibilité pour le service à la clientèle et aux normes d'accessibilité intégrées.	Effectué en décembre 2016 et chaque année par la suite.
Proposer un site Web accessible.	Garantir que le site Web et le contenu sur le Web de CIBC Mellon sont conformes aux lignes directrices d'accessibilité en matière de contenu Web du Consortium World Wide Web, comme prescrit par la LAPHO.	Objectif pour la conformité entière fixé au 1 <sup>er</sup> janvier 2021.
Élaborer des plans futurs dans le cadre de l'engagement continu de CIBC Mellon envers l'accessibilité.	Garantir que le plan d'accessibilité pluriannuel soit évalué et mis à jour au moins une fois tous les cinq ans.	À effectuer au besoin, mais au moins une fois tous les cinq ans.



➤ UNE COENTREPRISE DE BNY MELLON ET DE CIBC <sup>MC</sup>

[www.cibcmellon.com](http://www.cibcmellon.com)

©2020 CIBC Mellon. CIBC Mellon est un utilisateur autorisé de la marque de commerce CIBC et de certaines marques de commerce de BNY Mellon. CIBC Mellon est la marque d'entreprise de la Compagnie Trust CIBC Mellon et de la société de services de titres mondiaux CIBC Mellon, et peut être utilisée comme terme générique pour désigner l'une de ces sociétés ou ces deux sociétés.